

Bruxelles, le 19 Juillet 1988

NOTE BIO (88) 256 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

RENDEZ-VOUS DE MIDI ET REUNION DE LA COMMISSION - 19. 7. 1988
(C.D. EHLERMANN)

Comme il arrive souvent avant les vacances, l'ordre du jour de la Commission a été extrêmement chargé aujourd'hui. La Commission a pris un nombre étonnant de décisions dont j'ai fait part à la presse à midi:

- La Commission a décidé d'ouvrir la procédure de l'art. 93 par. 2 à l'encontre de l'Italie pour certains aspects de la loi pluriannuelle pour la réalisation d'interventions programmées en agriculture no. 752/86 (IP 466).

- La Commission a approuvé les quatre aides attribuées, conformément à la loi grecque no. 1386/1983, à quatre sociétés, dont trois travaillent dans le secteur des textiles et la quatrième s'occupe du traitement du bois.

- Une troisième décision en matière d'aides d'Etat concerne une aide permettant à la HOWALDTSWERKE DEUTSCHE WERFT et BREMER VULKAN de construire quatre bâtiments-conteneurs pour l'entreprise israélienne ZIM.

- La Commission a adopté définitivement son avis sur la création d'un Tribunal de première instance, possibilité prévue par l'Acte unique pour décharger la Cour de Justice d'une partie de sa charge de travail. Vous vous rappellerez certainement que, en attendant l'avis du Parlement européen, la Commission avait donné au mois de mai un avis provisoire. Le Parlement européen s'étant prononcé entretemps, la Commission a adopté aujourd'hui son avis définitif. Sa position de la Commission s'écarte de celle de la Cour de Justice et du Parlement européen car, contrairement à ces deux instances, elle estime que les affaires anti-dumping et anti-subsidations devraient être attribuées à la Cour même. La procédure actuelle est déjà fort lourde, la jurisprudence insuffisamment établie et une prolongation des procédures comporterait trop d'incertitudes pour les opérateurs.

En ce qui concerne la spécialisation des chambres de la Première Instance, la Commission confirme qu'elle y reste attachée. Elle s'est prononcée en faveur de deux spécialisations: 1.) affaires de personnel des institutions et 2.) affaires économiques. (MEMO 111/88).

- Sidérurgie: Le système des quotas pour les larges bandes à chaud, tôles laminées à froid, tôles fortes et profilés lourds a expiré à la date du 30 Juin 1988. La Commission a décidé aujourd'hui de

= mettre en place, au titre de l'art. 47 CECA, un régime de surveillance statistique de la production et des livraisons portant sur toutes les catégories de produits sidérurgiques à l'exclusion des catégories Ic (tôles galvanisées), Id (tôles revêtues autres que galvanisées) et V (ronds à béton);

= continuer à publier, au titre de l'art. 46 du Traité CECA, des programmes prévisionnels détaillés en vue d'apprécier l'évolution de la demande des différents produits sidérurgiques (IP 433).

Cinq décisions de la Commission de ce matin concernent le domaine de la recherche. Les voici:

- Médecine prédictive: analyse du génome humain. La Commission propose un programme qui porte sur trois ans et qui représente un coût de 15 millions d'ECU (P-94).

- MONITOR: un programme qui comporte des analyses stratégiques, de prospective et d'évaluation qui incorpore trois sous-chapitres:

= SAST (Strategic Analyses in the field of Science and Technology);

= FAST (Forecasting and Assessment in Science and Technology);

= SPEAR (Support Programme for an European Assessment of Research).

Ce programme couvre la période 1988-1992 et son budget sera de 22 millions d'ECU (P-97).

- TELEMAN: un programme sur la télémanipulation dans les environnements nucléaires dangereux et perturbés. Il s'agit d'un programme doté de 19 millions d'ECU ayant des retombés dans d'autres environnements dangereux tel que les conséquences de relâchements chimiques toxiques, incendies et catastrophes, ou dans la construction, l'exploration et les activités minières. TELEMAN aidera à réduire les limites de radiation du personnel et permettra des inspections de sûreté plus précises. Il conduira en plus à une maintenance et des réparations plus rapides et plus fiables des installations nucléaires (P-95).

- La Commission vient de proposer également un programme de recherche de cinq ans (1989-1993) portant sur 31,5 millions d'ECU qui vise les méthodes pour déclasser des centrales nucléaires et des installations du cycle de combustibles nucléaires. La Commission avait commencé ses activités dans ce domaine il y a dix ans. En 1979, seulement 5 centrales nucléaires ont été clôturées; elles sont à 17 maintenant et nous estimons qu'elles compteront une cinquantaine en l'an 2.000 (P-93).

- SPRINT: ce programme concerne l'innovation et le transfert de technologies. Il se trouve actuellement dans sa phase pilote et la Commission propose de procéder à la phase principale (1989-1993). Il est doté de 130 millions d'ECU et a été adopté en complément au programme cadre. Il a pour but de stimuler la diffusion des technologies et de contribuer, par des procédés ou services nouveaux, à la naissance de nouvelles activités et à la revitalisation des secteurs existants (P-98).

- La dernière proposition que Monsieur NARJES a présenté à la Commission concerne l'Europe spatiale. Elle montre le rôle que la Communauté pourrait et devrait jouer dans l'effort spatial européen, si elle renforçait son action dans six grands domaines. Son activité ne serait qu'un complément aux activités de l'Agence spatiale européenne dont les réalisations sont par exemple Ariane, Spacelab, Spot et Glotto (P-96).

- Dans le domaine agricole, la Commission a adopté une proposition qui devrait ouvrir la voie à l'écoulement des stocks d'alcool vinique. Il s'agit des alcools obtenus au titre des différentes mesures de distillation prévues par la réglementation vitivinicole existante. Les stocks sont élevés et viennent des différents systèmes de distillation prévues au FEOGA. Ce qui est étonnant est que, pour l'instant, il n'y a pas de réglementation prévue pour écouler ces stocks. Le règlement proposé s'inspire des résultats atteints par une ancienne réglementation en vigueur pendant l'année 1986 et prévoit des adjudications par la procédure "Comité de gestion". L'éventail des destinataires est très large, mais c'est surtout le secteur des combustibles qui est visé. Le montant prévu pour financer l'écoulement ou la dépréciation des stocks en 1988 se lève à 330 millions d'ECU, un montant analogue est prévu pour 1989 (P-101).

- Monsieur MARIN a proposé à la Commission d'adopter une deuxième phase, approfondie et élargie, du programme COMETT, programme axé sur la coopération entre l'industrie et l'université. Il s'agit d'une proposition importante, visant la période 1990-1994, la phase pilote, couvrant les années 1987/ 1988 (et 1989), ayant été couronnée de succès. La Commission demande que COMETT II soit dotée de 250 millions d'ECU, par rapport à 45 millions d'ECU allouées par le Conseil pour la première phase. La Commission propose d'approfondir et d'élargir les actions couvertes par la première phase en associant particulièrement des partenaires universitaires et industriels des régions périphériques de la Communauté et en élargissant les stages transnationaux (réservés jusqu'ici aux étudiants) aux travailleurs ainsi qu'en accueillant la coopération avec des partenaires de pays non membres ou des organisations internationales (P-90).

- Proposition concernant le nouvel instrument communautaire dans le domaine de l'aide alimentaire et de restitution agricole: Un briefing supplémentaire a été fixé pour cet après-midi (voir note BIO séparée).

Amitiés,

C.D. EHLERMANN

Matériel diffusé:

Tous les documents visés plus haut ainsi que

IP 462 - Commission inflige une amende à British Sugar PLC pour abus de sa position dominante sur le marché britannique du sucre

IP 465 - Rencontre de MM. NARJES et DE CLERCQ avec les dirigeants de l'Association européenne des constructeurs de navires.